



## Apurement charges suite à acquisition

Par **daniel23**, le **19/01/2009** à **12:07**

Bonjour,

Propriétaire d'un appartement depuis le 13 septembre 2008 je recois en ce mois de janvier 2009 un appel de fonds pour un recouvrement de charges sur la période 2007/2008 (sept à sept). M'est il vraiment imputable?? le syndic me dit que oui car je suis le propriétaire au moment de l'apurement et la loi sru régit ce fonctionnement.  
merci de votre réponse.